



## PROCÈS-VERBAL N°5

# COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

Réunion du : jeudi 15 janvier 2026

---

**Présent(s) :** MM. ANDEOLE Eric, BERLY Jean-Michel, CHAPILLON Jean-Claude, LECOURT Thierry, ROUELLE Maurice, BENOIT Raymond

---

**Excusé(s) :**

---

**Assistant :** DREUX Ophélia

**La prochaine réunion est le 19 février 2026**

**Les décisions de ce P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires**

**Le procès-verbal N°03 a été validé par la CFTIS lors de sa réunion 16 décembre 2025. Le procès-verbal N°04 est en attente de validation.**

**Référent éclairage & référent surface de jeu : Monsieur Jean-Michel BERLY**

**La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux.**

**Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.**

**La Commission rappelle qu'en l'absence d'autorisation d'ouverture au public ou d'attestation administrative de capacité, la capacité spectateur de l'installation est de zéro.**

## DISTRICT DE L'EURE

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

#### AVIRON - STADE MUNICIPAL - NNI 270310101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 06/10/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 18.12.2024 effectué par M. PRUVEL et M. FOLLIN, membres de la CDTIS de l'Eure.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **Buts en mauvais état et non conformes (avec crochets métalliques ouverts) et hauteur sous la barre transversale de 2m30 au lieu de 2m44 avec obligation de lever la non-conformité mineure au plus tard le 31/08/2026**

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités mineures, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 15/01/2036.

#### VEXIN SUR EPTE - STADE CHARLES LAMBERT - NNI 272130301

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 22/03/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 16.12.2024 effectué par M. AUZOUX et M. BENOIT, membre et Président de la CDTIS de l'Eure.
- AAC du 04.11.2025

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 15/01/2036.

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### ACQUIGNY - STADE MUNICIPAL - NNI 270030101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 11/06/2025

Au regard des informations transmises par la CDTIS (pas de club et pas d'utilisation), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

**Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.**

## **CAMPIGNY - STADE YVES DEHORS - NNI 271260101**

Cette installation a été retirée du classement

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN.

Elle constate l'absence d'AOP ou d'AAC, la capacité de spectateur de l'installation est donc de zéro.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 15/01/2036.**

## **HUEST - STADE DE L'HERMITAGE - NNI 273470101**

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 11/06/2025

Au regard des informations transmises par la CDTIS (pas de club et pas d'utilisation), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

**Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.**

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **ST SEBASTIEN DE MORSENT - STADE JACQUES SIMON 1 - NNI 276020101**

Cette installation a été classée T4 SYN jusqu'au 04/08/2025

La Commission Régionale des Terrains et installations Sportive prend connaissance du courriel d'un arbitre en date du 21 décembre 2025 :

"Le but en arrivant à gauche sur le terrain synthétique se penche et il bouge au niveau du pied."

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS demande à la collectivité :**

- **Soit de changer les buts**
- **Soit de fournir le résultat de tests de sécurité obligatoires sur les buts**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

## **LA HAYE MALHERBE - STADE MUNICIPAL - NNI 273220101**

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en E7 (LED) et note l'absence d'avis préalable et d'étude d'éclairage.

- Relevé d'éclairage en date du 17/12/2025 :

- Éclairage moyen : 96 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.23
- Facteur d'uniformité U2h : 0.42

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 (LED) jusqu'au 15/01/2030.**

## 2.2 Confirmation de classement

### MENILLES - STADE PACY MÉNILLES 1 - NNI 273970101

Cet éclairage a été classé E4 (IM) jusqu'au 20/03/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande initial de classement éclairage en niveau E4 (IM) et note l'absence d'avis préalable et d'étude d'éclairement.

- Relevé d'éclairement en date du 09/12/2025 :

- Éclairage moyen : 321 Lux (IM)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.55
- Facteur d'uniformité U2h : 0.76

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E4 (IM) jusqu'au 15/01/2027.**

## 2.3 Changement de niveau de classement

## 2.4 Avis préalable

## 2.5 Affaires diverses

## DISTRICT DU CALVADOS DE FOOTBALL

### **1. Classement des installations**

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**

#### **CAEN - STADE JOSEPH DÉTERVILLE 1 - NNI 141180301**

Cette installation a été classée T3 SYN jusqu'au 10/09/2026

Suite à l'incendie de la tribune en date du 12 décembre 2025, la Commission Régionale des Terrains et installations Sportive prend connaissance des documents transmis et de la demande d'utilisation des vestiaires du gymnase et des vestiaires du hockey :

- Plan des vestiaires gymnase et hockey
- Photos des barrières HERAS mises en place pour la zone de liaison sécurité entre les vestiaires et l'aire de jeu
- AOP du gymnase

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau TRAVAUX jusqu'au 30/06/2026.**

**La CRTIS demande que lui soit transmis avant le 24 janvier 2026 l'Arrêté de fermeture au public de la tribune incendié.**

**Dans l'attente de cet Arrêté, la CRTIS émet un avis favorable pour l'utilisation en compétition jusqu'au 18 janvier 2026 inclus.**

- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

### **2. Classement des éclairages**

#### **2.1 Classement initial**

#### **LISIEUX - STADE DE HAUTEVILLE 1 - NNI 143660301**

Cet éclairage n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairage en date du 10/12/2025 :
  - Éclairage moyen : 287 Lux (LED)
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.53
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.80

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E5 (LED) jusqu'au 15/01/2030.**

## 2.2 Confirmation de classement

### BLAINVILLE SUR ORNE - COMPLEXE SPORTIF ROGER COUDERC 1 - NNI 140760101

Cet éclairage a été classé E6 (LED) jusqu'au 22/11/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 03/12/2025 :

- o Éclairement moyen : 234 Lux (IM)
- o Facteur d'uniformité U1h : 0.23 (**E6 mini 0.40**)
- o Facteur d'uniformité U2h : 0.36 (**E6 mini 0.60**)

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 (LED) jusqu'au 15/01/2030.**

### CARPIQUET - STADE WILFRIED LEMAROIS 1 - NNI 141370201

Cet éclairage a été classé E6 (IM) jusqu'au 19/11/2012

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de la nouvelle visite de la CDTIS en date 16.12.2025 pour la demande initiale de classement éclairage en niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 16/12/2025 :

- o Éclairement moyen : 238 Lux (LED)
- o Facteur d'uniformité U1h : 0.27 (**E6 mini 0,40**)
- o Facteur d'uniformité U2h : 0.59 (**E6 mini 0,60**)

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 (LED) jusqu'au 15/01/2030.**

## 2.3 Changement de niveau de classement

## 2.4 Avis préalable

## 2.5 Affaires diverses

## DISTRICT MANCHE

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

##### **CHERBOURG EN COTENTIN - COMPLEXE SPORTIF DE LA SAILLANDERIE 4 - NNI 501290404**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial en A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en en niveau A8 PN jusqu'au 15/01/2036.**

##### **CHERBOURG EN COTENTIN - STADE DE JEAN JAURÉS 2 - NNI 501290202**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial en A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en en niveau A8 PN jusqu'au 15/01/2036.**

##### **CHERBOURG EN COTENTIN - STADE DE LA GAMACHERIE 2 - NNI 501290702**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial en A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en en niveau A8 PN jusqu'au 15/01/2036.**

##### **CHERBOURG EN COTENTIN - STADE DE LA GAMACHERIE 3 - NNI 501290703**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial en A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en en niveau A8 PN jusqu'au 15/01/2036.**

##### **CHERBOURG EN COTENTIN - STADE DE LA GAMACHERIE 4 - NNI 501290704**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial en A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en en niveau A8 PN jusqu'au 15/01/2036.**

#### **PONT HEBERT - Stade Municipal 3 - NNI 504090103**

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en en niveau A8 PN jusqu'au 15/01/2036.**

#### **PONT HEBERT - STADE MUNICIPAL 4 - NNI 504090104**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial en A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en en niveau A8 PN jusqu'au 15/01/2036.**

### **1.2 Confirmation de classement**

#### **HAUTEVILLE SUR MER - STADE MUNICIPAL - NNI 502310101**

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 09/10/2023

Au regard des informations transmises par la CDTIS (pas de club et pas d'utilisation) et la visite de M. ROUELLÉ, Président de la CDTIS courant décembre, la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

**Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.**

#### **LESSAY - STADE MARCEL LAMONTAGNE 1 - NNI 502670101**

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 24/02/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Elle constate l'absence d'AOP ou d'AAC, la capacité de spectateur de l'installation est donc de zéro.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 15/01/2036.**

## **LESSAY - STADE MARCEL LAMONTAGNE 2 - NNI 502670102**

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Elle constate l'absence d'AOP ou d'AAC, la capacité de spectateur de l'installation est donc de zéro.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 15/01/2036.**

## **PONT HEBERT - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 504090102**

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 24/02/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et du document transmis :

- AOP du 28.01.2013

**Au regard des éléments transmis et du fait de l'absence de vestiaires attribués à l'installation (le bloc vestiaires est situé de l'autre côté de la rue), la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 15/01/2036.**

## **ST JAMES - PARC DES SPORTS & LOISIRS 1 - NNI 504870101**

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 13/02/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et du document transmis :

- AOP du 14.01.2016

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 15/01/2036.**

## **ST JAMES - PARC DES SPORTS & LOISIRS 2 - NNI 504870102**

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 24/02/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN et du document transmis :

- AOP du 14.01.2016

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 15/01/2036.**

## **ST QUENTIN SUR LE HOMME - STADE RAYMOND BEAULIEU 1 - NNI 505430101**

Cette installation a été classée T4 PN jusqu'au 29/04/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN et du documents transmis :

- AOP du 28.10.2011

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T4 PN jusqu'au 15/01/2036.**

## **VESLY - STADE MUNICIPAL - NNI 506290101**

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 07/11/2032

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et du document transmis :

- AOP du 20.11.2012

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 15/01/2036.**

## **VIRANDEVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 506430101**

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 04/11/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation en T6 PN et du document transmis :

- AAC du 14.11.2025

**Elle constate la non-conformité mineure suivante :**

- **Buts en mauvais état et non conformes (avec crochets métalliques ouverts) avec obligation de lever la non-conformité mineure au plus tard le 31/08/2026**

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la lever de la non-conformité mineure, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 09/12/2035.**

### **1.3 Changement de niveau de classement**

## **GRANVILLE - STADE LOUIS DIOR 2 - NNI 502180102**

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

Au regard des informations transmises par la CDTIS (pas d'utilisation), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

**Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.**

## **RAUVILLE LA BIGOT - STADE MUNICIPAL - NNI 504250101**

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement en A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 15/01/2036.**

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **GRANVILLE - STADE FOOT5 AVEC PALISSADES - NNI 502185501**

Cette installation n'a jamais été référencé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du formulaire FOOT5 palissades.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS confirme la conformité de l'installation au cahier des charges FAFA.**

## **AVRANCHES - STADE RENÉ FENOUILLEURE N°1 - NNI 500250101**

Cette installation a été classée T2 PSH jusqu'au 31/01/2026

La Commission Régionale des Terrains et installations Sportive prend connaissance des photos transmis par le responsable sécurité en date du 11 janvier 2026 accompagné du commentaire suivant :

*"Il a été constaté qu'une partie de la paroi de protection du tunnel menant des vestiaires au terrain (côté droit en quittant les vestiaires) était ouverte"*

**Au regard des éléments transmis et en raison de la dangerosité de ce tunnel, la CRTIS demande à la collectivité de remettre celui-ci en état avant le 31 janvier 2026.**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

### **2.2 Confirmation de classement**

## **CONDE SUR VIRE - STADE HENRI BINET 2 - NNI 501390102**

Cet éclairage a été classé E6 (LED) jusqu'au 28/03/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 20/11/2025 :

- Éclairement moyen : 131 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.40 (**E6 mini 0,40**)
- Facteur d'uniformité U2h : 0.65

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 15/01/2030.**

## **COUTANCES - PARC DES SPORTS PAUL MAUNDRELL 1 - NNI 501470101**

Cet éclairage a été classé E4 (LED) jusqu'au 16/01/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E4 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 08/12/2025 :

- Éclairement moyen : 389 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.53 (**E4 mini 0.50**)
- Facteur d'uniformité U2h : 0.71 (**E4 mini 0.70**)

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E4 (LED) jusqu'au 15/01/2028.**

## **COUTANCES - PARC DES SPORTS PAUL MAUNDRELL 2 - NNI 501470102**

Cet éclairage a été classé E7 (IM) jusqu'au 16/01/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E7 (IM).

- Relevé d'éclairement en date du 08/12/2025 :

- Éclairement moyen : 81 Lux (IM)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.23
- Facteur d'uniformité U2h : 0.40 (**E7 mini 0.40**)

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 (IM) jusqu'au 15/01/2028.**

## **DUCEY LES CHERIS - STADE ANDRÉ DEBESNE 1 - NNI 501680101**

Cet éclairage a été classé E6 (IM) jusqu'au 16/01/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (IM).

- Relevé d'éclairement en date du 04/12/2025 :

- Éclairement moyen : 238 Lux (IM)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.40 (**E6 mini 0.40**)
- Facteur d'uniformité U2h : 0.61 (**E6 mini 0.60**)

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (IM) jusqu'au 15/01/2028.**

## **LA HAGUE - STADE MAURICE SOULAGE 3 - NNI 500410103**

Cet éclairage a été classé E6 (IM) jusqu'au 28/11/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (IM).

- Relevé d'éclairement en date du 02/12/2025 :

- o Éclairage moyen : 154 Lux (IM)
- o Facteur d'uniformité U1h : 0.40 (**E6 mini 0.40**)
- o Facteur d'uniformité U2h : 0.68

**Au regard des éléments transmis et en raison de l'absence de classement de l'installation (niveau T5 SYN jusqu'au 01/09/2025), la CRTIS suspend sa décision de classement.**

## **QUETTREVILLE SUR SIENNE - STADE RENÉ LECUYER - NNI 501400101**

Cet éclairage a été classé E7 (LED) jusqu'au 22/11/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E7 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 08/12/2025 :

- o Éclairage moyen : 111 Lux (LED)
- o Facteur d'uniformité U1h : 0.24
- o Facteur d'uniformité U2h : 0.43

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 (LED) jusqu'au 15/01/2030.**

## **ST HILAIRE DU HARCOUET - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 504840101**

Cet éclairage a été classé E6 (IM) jusqu'au 16/01/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (IM).

- Relevé d'éclairement en date du 24/11/2025 :

- o Éclairage moyen : 168 Lux (IM)
- o Facteur d'uniformité U1h : 0.42
- o Facteur d'uniformité U2h : 0.64

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (IM) jusqu'au 15/01/2028.**

## **ST JEAN DE LA HAIZE - STADE RICHARD DELAROCHE - NNI 504890101**

Cet éclairage a été classé E6 (IM) jusqu'au 15/04/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (IM).

- Relevé d'éclairage en date du 04/12/2026 :

- o Éclairage moyen : 131 Lux (IM)
- o Facteur d'uniformité U1h : 0.42
- o Facteur d'uniformité U2h : 0.63

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (IM) jusqu'au 15/01/2028.**

## **ST PAIR SUR MER - STADE DU CROISSANT 1 - NNI 505320101**

Cet éclairage a été classé E6 (IM) jusqu'au 11/03/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (IM).

- Relevé d'éclairage en date du 20/11/2025 :

- o Éclairage moyen : 166 Lux (IM)
- o Facteur d'uniformité U1h : 0.40 (**E6 mini 0.40**)
- o Facteur d'uniformité U2h : 0.66

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (IM) jusqu'au 15/01/2028.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

## **CERENCES - STADE AUGUSTE LEGENDRE - NNI 501090101**

Cet éclairage a été classé E7 (IM) jusqu'au 25/01/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E7 (IM).

- Relevé d'éclairage en date du 29/09/2025 :

- o Éclairage moyen : 87 Lux (IM)
- o Facteur d'uniformité U1h : 0.15
- o Facteur d'uniformité U2h : 0.26 (**E7 mini 0,40**)

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en Entrainement (IM) jusqu'au 15/01/2028.**

## **CREANCES - STADE ROBERT LELIÈVRE 2 - NNI 501510102**

Cet éclairage a été classé E7 (LED) jusqu'au 17/01/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement éclairage en niveau E7 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 01/12/2025 :

- o Éclairage moyen : 199 Lux (LED)
- o Facteur d'uniformité U1h : 0.62
- o Facteur d'uniformité U2h : 0.82

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 15/01/2030.**

#### **LA HAGUE - STADE MAURICE SOULAGE 1 - NNI 500410101**

Cet éclairage a été classé E5 (IM) jusqu'au 28/11/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E5 (IM).

- Relevé d'éclairement en date du 02/12/2025 :

- o Éclairage moyen : 279 Lux (IM)
- o Facteur d'uniformité U1h : 0.50 (**E5 mini 0.50**)
- o Facteur d'uniformité U2h : 0.68

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E5 (IM) jusqu'au 15/01/2028.**

#### **LESSAY - STADE MARCEL LAMONTAGNE 1 - NNI 502670101**

Cet éclairage a été classé E6 (LED) jusqu'au 17/01/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement éclairage en niveau E5 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 01/12/2025 :

- o Éclairage moyen : 245 Lux (LED) (**E5 mini 250**)
- o Facteur d'uniformité U1h : 0.55
- o Facteur d'uniformité U2h : 0.75

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 15/01/2030.**

#### **ST JEAN DES CHAMPS - STADE MUNICIPAL - NNI 504930101**

Cet éclairage a été classé E6 (IM) jusqu'au 29/03/2023

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (IM).

- Relevé d'éclairement en date du 20/11/2025 :

- o Éclairage moyen : 132 Lux (IM) (**E6 mini 150**)
- o Facteur d'uniformité U1h : 0.28 (**E6 mini 0.40**)
- o Facteur d'uniformité U2h : 0.47 (**E6 min 0.60**)

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 (IM) jusqu'au 15/01/2028.**

## 2.4 Avis préalable

### GRANVILLE - STADE DE LA CITÉ DES SPORTS 1 - NNI 502180201

Cet éclairage a été classé E7 (IM) jusqu'au 28/11/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage.

- Étude photométrique en date du 19.11.2024 :
- Dimension de l'aire de jeu : 105Mx68M
- Implantation : Latéral
- Hauteur minimum de feu : 18M
- Inclinaison des projecteurs : 40°
- Nombre de projecteurs : 8 (2/ mâts)
- Éclairement moyen : 271 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.69
- Facteur d'uniformité U2h : 0.81
- GR Max : 48
- Température de couleur : 5 700 K
- IRC : 70
- Facteur de maintenance : 1
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Bons

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable éclairage favorable pour un niveau E5 sous réserve que la totalité des résultats photométrique in situ soient conformes.**

## 2.5 Affaires diverses

## DISTRICT ORNE

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

#### **IGE - STADE DES ROCS - NNI 612070101**

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 24/02/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN et du document transmis :

- AOP du 30.11.1999

**Elle constate la non-conformité mineure suivante :**

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier la mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement

**Au regard des éléments transmis et du mauvais état de la main courante, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 15/01/2036.**

#### **SOLIGNY LA TRAPPE - STADE MUNICIPAL - NNI 614750101**

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN et du document transmis :

- AOP du 13.06.2006

**Elle constate la non-conformité mineure suivante :**

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier la mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 15/01/2036.**

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

#### **ALENCON - STADE FOOT5 AVEC PALISSADES - NNI 610015501**

Cette installation n'a jamais été référencé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du formulaire FOOT5 palissades.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS confirme la conformité de l'installation au cahier des charges FAFA.**

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### 2.2 Confirmation de classement

#### **ALENCON - STADE JACQUES FOULD 2 - NNI 610010104**

Cet éclairage a été classé E6 (IM) jusqu'au 19/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (IM).

- Relevé d'éclairement en date du 16/12/2025 :

- Éclairement moyen : 173 Lux (IM)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.52
- Facteur d'uniformité U2h : 0.71

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (IM) jusqu'au 15/01/2028.**

#### **COULONGES SUR SARTHE - Stade Jules Maubert 1 - NNI 612580101**

Cet éclairage a été classé E6 (LED) jusqu'au 22/11/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 23/12/2025 :

- Éclairement moyen : 184 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.43
- Facteur d'uniformité U2h : 0.70

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 15/01/2030.**

### 2.3 Changement de niveau de classement

### 2.4 Avis préalable

### 2.5 Affaires diverses

## DISTRICT SEINE MARITIME

### 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable

#### **BUCHY - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 761460101**

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 27/09/2031

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet T5 PN et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan de masse

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable installation favorable pour un niveau T5 PN.**

#### **LE HAVRE - STADE JACQUES PERCEPIED - NNI 763510601**

Cette installation a été classée T5 SYN jusqu'au 12/11/2034

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du plan mis à jour transmis le 05.01.2026.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS ne peut se prononcer sans la demande d'avis préalable signée. Une demande dématérialisée est transmise à la collectivité.**

#### **LE HAVRE - STADE MAURICE PORET - NNI 763511801**

Cette installation a été classée T6 SYN jusqu'au 22/11/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend connaissance de la demande d'avis préalable installation transmise le 13.10.2025 pour un niveau T5 SYN et du nouveau document transmis le 21.11.2025 :

- Plan de l'aire de jeu modifié

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable installation favorable pour un niveau T5 SYN.**

### 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

## **2.1 Classement initial**

### **MONT ST AIGNAN - STADE DES COQUETS 2 - NNI 764510102**

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en E5 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 15/12/2025 :

- Éclairement moyen : 253 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.53
- Facteur d'uniformité U2h : 0.69

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E5 (LED) jusqu'au 15/01/2030.**

## **2.2 Confirmation de classement**

## **2.3 Changement de niveau de classement**

## **2.4 Avis préalable**

### **BARENTIN - Stade Georges Badin 1 - NNI 760570201**

Cet éclairage n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite des nouveaux éléments transmis par la collectivité le 04.12.2025 et de la demande d'avis préalable éclairage :

- Étude photométrique en date du 22.10.2024 :
- Dimension de l'aire de jeu : 88x51M
- Implantation : Latéral
- Hauteur minimum de feu : 17.5M
- Inclinaison des projecteurs : 40,9°
- Nombre de projecteurs : 8 (4/ mâts)
- Éclairement moyen : 180 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.71
- Facteur d'uniformité U2h : 0.83
- GR Max : 45.6
- Température de couleur : 5 700 K
- IRC : 75
- Facteur de maintenance : 0.90

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable éclairage favorable pour un niveau E6 (LED) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in situ soient conformes.**

### **BARENTIN - Stade Georges Badin 2 - NNI 760570202**

Cet éclairage n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite des nouveaux éléments transmis par la collectivité le 04.12.2025 et de la demande d'avis préalable

éclairage :

- Étude photométrique en date du 22.10.2024 :
- Dimension de l'aire de jeu : 95x54 M
- Implantation : Latéral
- Hauteur minimum de feu : 18M
- Inclinaison des projecteurs : 28°
- Nombre de projecteurs : 8 (4/ mâts)
- Éclairage moyen : 169 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.68
- Facteur d'uniformité U2h : 0.82
- GR Max : 43.7
- Température de couleur : 5 700 K
- IRC : 75
- Facteur de maintenance : 0.90

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable éclairage favorable pour un niveau E6 (LED) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in situ soient conformes.**

## 2.5 Affaires diverses

